

Procès-verbal du Conseil municipal du 27 février 2018

Auzet (04) - 18 heures

Approuvé par le Conseil municipal du 10 avril 2018

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 30 novembre 2017

Après lecture par le maire, le Conseil approuve le projet présenté à l'unanimité.

2. Préparation budgétaire : impôts locaux, cotisations Eau et assainissement, cotisations à divers organismes, demandes de subventions des associations et organismes

- Sur proposition du maire, le Conseil décide le maintien du taux des taxes locales pour 2018.
- Eau et assainissement : les recettes et les dépenses s'équilibrant – y compris la pose des compteurs d'eau potable cette année –, il est inutile d'augmenter les cotisations. Au cours du débat, sont évoquées la modernisation de la canalisation d'eau potable partant du Forest et la création d'un nouveau réservoir plus élevé au-dessus de ce quartier.
- Le Conseil décide de maintenir l'adhésion de la Commune aux associations et syndicats suivants : Association des maires du 04, Association des maires ruraux, SdE04, Alliance dans les Alpes, ATD04, ADIL, ANEM.
- Subventions aux associations : le Conseil prévoit au budget une subvention de 50 € à l'association Vallées du Bès pour son projet de film pédagogique sur la géologie de la vallée du Bès.

3. Modification de la délibération concernant la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Seyne

Trop payé pour les frais de fonctionnement, rectification due à une erreur sur le nombre de jeunes auzetans scolarisés.

4. Délibération pour régularisation de la maîtrise d'œuvre du BET CLAIE (pose des compteurs EP, appel d'offres)

La convention de maîtrise d'œuvre est fixée à 9,7 % du montant des travaux, soit 13 500 € HT. Accord du Conseil.

5. Délibération pour la révision du loyer de l'atelier de brasserie

Application de la clause prévue dans le bail commercial dérogatoire. Le loyer mensuel passe à 300 € TTC.

6. Devis de l'ONF pour l'entretien de la forêt communale

Concerne les marques des limites de parcelles à Sansenu pour la somme de 1330 €. Accord du conseil.

7. Délibération pour les marchés de travaux et les retenues de garantie : entreprises Home Eco (aire de pique-nique du Graveyron) et Tron Stéphane (le Fanget)

Le Conseil donne son accord pour conserver la retenue de garantie de l'entreprise Home Eco. L'entreprise S. Tron procédera à un test sur canalisation qu'elle n'a pas encore effectué.

8. Atelier relais de Boulangerie : demande d'achat anticipé par la SARL Le Pain d'Auzet

Le maire présente au Conseil la demande prévue au Chapitre III, article 4 de la convention administrative liant la Commune à la SARL Le Pain d'Auzet. Cet article précise les conditions dans lesquelles le co-contractant privé peut racheter les locaux au plus tôt dix ans avant la fin de la location. Plusieurs conseillers se montrant réticents face à cette demande, le Conseil décide de se donner le temps de la réflexion. La possibilité de prévoir une clause obligeant à conserver un commerce dans les locaux de l'actuelle boulangerie est évoquée.

9. Révision de la carte communale suite à une demande de permis de construire

Le maire présente au Conseil l'intérêt d'une révision de la carte communale pour permettre à un jeune couple de construire sur un terrain lui appartenant. Dans la continuité de sa politique de développement local, le Conseil accepte et mandate le maire pour engager les démarches nécessaires, notamment une consultation auprès de trois bureaux d'études.

10. Motion sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité

Sur proposition du maire, qui en donne lecture, le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette motion proposée par l'Association des maires ruraux de France. Cette future loi devra « viser à simplifier la vie des communes rurales et de leurs habitants en partant du constat que les législations actuelles sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine ».

11. Projets en cours - Sont évoquées :

- les demandes de financements pour les travaux de sécurisation de la traversée du village (Amendes de police, FODAC),
- l'accessibilité et la restructuration du cimetière, présentation du projet par le maire et le premier adjoint,
- la consultation des entreprises pour les travaux dans les deux logements communaux de l'ancienne poste,
- l'extension de la mairie (demandes de financement et de PC, réception de Mme Bareille, conseillère régionale PACA),
- la rénovation de l'arboretum du Cubertin (financement LEADER). Visite sur site annulée pour raison météo.

Questions diverses

- Jardin communal du Graveyron - Demande de l'actuel occupant d'une vente par la Commune, refus du Conseil.
- Le Conseil décide d'un dîner convivial (aux frais de chacun de ses membres) au foyer du Fanget. Date à définir.

Fin de la réunion à 20 h 45 - Secrétaire de séance : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 10 avril 2018

Auzet (04) - 18 heures

Approuvé par le Conseil municipal du 4 mai 2018

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 27 février 2018

Après rappel du contenu de ce procès-verbal par le maire, le Conseil approuve le projet présenté à l'unanimité.

2. Comptes administratifs 2017, comptes de gestion, affectation des résultats

En l'absence du maire, Mme la secrétaire de mairie présente au Conseil – qui les votera successivement à l'unanimité – les comptes administratifs 2017.

- Comptes de gestion atelier-relais de Boulangerie
Résultat positif de 1 241,98 € (Fonctionnement + Investissement)
- Comptes de gestion Commune
Résultat positif de 97 066,75 € (Fonctionnement + Investissement)
- Comptes de gestion Eau et Assainissement
Résultat positif de 18 790,51 € (Fonctionnement + Investissement)

3. Budgets primitifs 2018

Le maire et Mme la secrétaire de mairie présentent au Conseil – qui les votera successivement à l'unanimité – les budgets primitifs 2018.

• Atelier-relais de Boulangerie

Dépenses de fonctionnement : 8 862,98 € dont virement à la section d'investissement : 4 634,37 €
Recettes de fonctionnement : 8 862,98 € dont reprise de l'excédent de fonctionnement reporté : 1 241,98 €
Dépenses d'investissement : 9 049,74 € dont résultat d'investissement reporté : 4 415,37 €
Recettes d'investissement : 9 049,74 € dont virement à la section de fonctionnement : 4 634,37 €

• Commune

Dépenses de fonctionnement : 585 524,85 € dont virement à la section Investissement : 43 262,48 €
Recettes de fonctionnement : 585 524,85 € dont reprise de l'excédent de fonctionnement cumulé : 501 734,85 €
Dépenses d'investissement : 172 741,72 € :
– dont reste à réaliser : 16 662 €,
– dont reprise du déficit : 24 288,28 €
Recettes d'investissement : 172 741,72 €
- dont virement de la section de fonctionnement : 43 262,48 €,
- dont reste à réaliser : 16 662 €

• Eau et Assainissement

Dépenses de fonctionnement : 114 870,65 €
Recettes de fonctionnement : 114 870,65 € dont reprise de l'excédent de fonctionnement reporté : 56 064,65 €
Dépenses d'investissement : 327 094,03 € - Reste à réaliser : 32 240,84 €
Recettes d'investissement : 327 094,03 € dont reprise de l'excédent d'investissement reporté : 71 154,59 €

Questions diverses

- Le maire informe le Conseil du prochain départ de Mme Pasquelin, gérante du gîte communal du Cubertin. A l'unanimité, le Conseil décide de proposer la poursuite de l'activité aux gestionnaires du gîte de Flagustelle, à Verdaches.
- Le maire informe le Conseil du défaut de paiement du loyer de l'atelier de brasserie depuis décembre 2017 par le titulaire du bail dérogatoire.
- Le maire et le Conseil sont informés par courrier et visite en mairie de problèmes de voisinage à l'Adroit.
- Le maire informe du lancement des procédures d'acquisition des terrains nécessaires à l'extension de la mairie.
- Le maire présente au Conseil le devis de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'agrandissement du cimetière présenté par l'entreprise Sud Études Ingénierie (Les Mées).
- Mme Patricia Humbert propose au Conseil, qui accepte, que la Commune accueille en décembre prochain un concert de la Journée de l'Avent, manifestation musicale organisée par le Conseil Départemental. L'église n'étant pas chauffée, décision est prise de contacter le centre d'accueil La Fontaine de l'Ours pour savoir si l'établissement serait intéressé, éventuellement choisir une date, nourrir l'équipe artistique, voire l'héberger. La Commune règlera les frais de bouche, la prestation musicale restant l'affaire du CD 04.
- Le Conseil décide d'organiser sa traditionnelle Soirée Grillades le vendredi 18 mai à 18 heures, aire de pique-nique du Graveyron. Le principe de cette soirée demeure : la Commune offre l'apéritif et les grillades, les participants apportent le pique-nique. L'idée d'une ambiance musicale avec un groupe local est également retenue.

Fin de la réunion à 20 h 30 - Secrétaire de séance : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 4 mai 2018

Auzet (04) - 20 h 45

Approuvé par le Conseil municipal du 10 juillet 2018

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon

Invité : M. Patrick Laurent

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 10 avril 2018

Après lecture du projet par le maire, le Conseil approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

2. Gîte communal du Cubertin : départ de la gestionnaire, Mme Pasquelin, candidature de M. Patrick Laurent

Un état des lieux contradictoire, établi sur place en présence de l'ancienne gestionnaire et de M. Laurent, est présenté au Conseil. Avec M. Laurent, invité, sont notamment évoqués : la maintenance des extincteurs, le ramonage, l'état des boiseries extérieures, l'éventuelle cohabitation avec des occupants de la cabane communale proche, la modification de l'appellation de refuge en gîte, la vidange de la fosse septique, l'organisation du parking, l'état de la piste d'accès. M. Laurent propose au Conseil, qui accepte, d'établir une convention entre les deux parties valable pour 2018.

3. Choix des entreprises pour les travaux de pose des compteurs d'eau potable suite au rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'études CLAIE (Gap) - Marché à procédure adaptée

Le maire propose au Conseil de suivre les conclusions du rapport. A l'unanimité, sont choisis :

- lot n° 1 (terrassements) : Sarl Imbert (Norante) pour un montant de 98 014,90 € HT ;
- lot n° 2 (plomberie intérieure aux habitations) : Alpes Chauffage Confort (Aiglun) pour un montant de 24 000 € HT.

Les travaux débuteront début juillet et dureront environ dix semaines.

4. Choix du bureau d'études techniques pour la révision de la carte communale

Cette opération est financée par l'Etat à hauteur de 50 %. Trois bureaux d'études ont été consultés. S'est excusé : M.G. Concept Ingénierie (Embrun). Ont répondu : Alpicité (Embrun) pour un montant de 13 300 € HT et Eurecat (Gap) pour un montant de 11 050 € HT. Sur proposition du maire, le Conseil choisit Alpicité pour la qualité de ses intervenants.

5. Travaux d'entretien : station d'épuration, rigoles, fauche, etc.

- Fauche : le Conseil décide de reconduire le contrat avec l'entreprise J.-F. Marchetti (devis de 1 540 € TTC).
- Entretien de la station d'épuration : la Commune reste en attente des factures et du rapport de M. F. Chassagne.
- Bords de routes et rigoles : J.-P. Joubert et Chr. Isoard s'en chargeront.

6. Travaux dans les logements de l'Ancienne poste : infos diverses, préparation des appels d'offres

Le maire informe le Conseil que la Commune n'obtiendra pas d'aide de l'Etat sur ce dossier. Pour effectuer les travaux, il propose au Conseil, qui accepte, de lancer une consultation avec publicité afin de rechercher la candidature de trois entreprises générales du bâtiment, de choisir la mieux-disante et de rechercher les meilleures conditions pour un emprunt à hauteur de 40 000 €. Le soutien du Département (FODAC) est acquis.

7. Point sur les dossiers en cours

- Extension de la mairie avec création de locaux administratifs et culturels : 200 000 € sont obtenus de l'Etat au titre de la DETR (première tranche des travaux, concerne le bâtiment).
- Signalétique interne du village : seul Auzet n'est pas encore équipé. Le maire interrogera l'Agglomération.
- Aménagement de l'arborétum communal : une visite sur place mi-mai est prévue avec les services concernés.
- Mares forestières pour le maintien de la biodiversité : à voir avec la chargée de mission Natura 2000.
- Station d'épuration, ancien lagunage, épandage des boues : le transfert des surnageants a été effectué par Agrosylva.
- Sortie du lit de la Grave à hauteur de la station d'épuration : un courrier sera adressé à l'ingénieure du SMAB pour l'avertir de cette situation et décider éventuellement d'une action (concerne la GeMAPI, compétence de l'agglomération).

Questions diverses

- L'association Vallées du Bès propose la tenue d'un festival d'une journée cet été à Auzet. Ni la date ni le programme ne sont encore arrêtés. Le Conseil donne un accord de principe.
- Fête des Monges : la Commune de Barles souhaite utiliser du mobilier communal (tables et chaises). Accord du Conseil.

Fin de la réunion à 22 h 30 - Secrétaire de séance : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 24 juillet 2018

Auzet (04) - 20 h 30

Adopté lors du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland - *Absent excusé* : M. Simon (pouvoir à R. Isoard)

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 4 mai 2018

Après lecture du projet par le maire, le Conseil approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

2. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif 2017

Le Code général des collectivités territoriales impose (art. L 2224-5) la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif. A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le rapport 2017 présenté par le maire, disponible en mairie et sur le site internet www.services.eaufrance.fr.

3. Adhésion au service RGPD (Règlement général pour la protection des données) du Syndicat intercommunal A.GE.DI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le règlement européen dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai dernier, entraîne des modifications en matière de sécurité des données numériques personnelles. Le volume important de ces nouvelles obligations et l'inadéquation entre les moyens dont dispose la Commune et ceux nécessaires à une mise en conformité l'ont conduite à étudier la proposition du Syndicat intercommunal A.GE.DI qui propose ce service (mutualisation de son expertise avec ses moyens en personnels et en solutions informatiques). Ce Syndicat propose également la mise à disposition de son délégué à la protection des données (DPD), autre obligation légale. A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer la convention de mutualisation et à désigner le DPD du Syndicat A.GE.DI comme notre délégué à la protection des données.

4. Convention avec Enedis SA pour l'enfouissement d'un câble électrique moyenne tension

Les travaux d'enfouissement de la ligne électrique moyenne tension entre le Saut de la Pie et Seyne, via le Fanget, traversent la parcelle E 340 appartenant à la commune. Ce passage suppose la signature d'une convention de servitude avec l'opérateur Enedis. A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer cette convention.

5. Consultation pour la rénovation des deux logements de l'Ancienne poste : choix du groupement d'entreprises

La consultation de groupements d'entreprises lancée avec publicité par voie de presse pour effectuer les travaux a donné lieu à deux offres complètes par les groupements SOCOBAT - Tron J.-N. (Seyne) d'une part, et Gamba (Digne) - Tamietti (Volonne) d'autre part. L'ouverture des plis le 19 juillet a donné le résultat suivant : SOCOBAT-Tron 59 260,60 € HT, Gamba-Tamietti 70 048,68 € HT. A l'unanimité, le Conseil choisit SOCOBAT-Tron, groupement le moins disant.

6. Demande de prêt pour financer la rénovation des deux logements de l'Ancienne poste

Le maire indique au Conseil que le financement de cette opération nécessite d'emprunter la somme de 40 000 €. Des banques contactées, l'offre du Crédit Agricole s'avère la plus intéressante. A l'unanimité, le Conseil accepte la proposition du CA (durée : 7 ans, taux fixe : 0,73 %, frais de dossier : 60 €). Le financement reposera donc sur l'emprunt, le FODAC (Conseil départemental) et un remboursement de l'assurance.

Questions diverses

• Avis du Conseil municipal sur une proposition de création d'un Syndicat mixte à vocation multiple (SIVOM)

Le Conseil n'a pu s'accorder sur la proposition, émanant des communes de Seyne et de Selonnet, de créer un SIVOM regroupant les huit communes du pays de Seyne. Selon ses promoteurs, cette nouvelle structure intercommunale aurait pour objectifs de créer de nouveaux services à la population, d'organiser l'attribution des subventions aux associations locales et de gérer les structures que la communauté d'agglomération pourrait restituer aux communes en 2019. Les attentes de notre petite commune, notamment la mutualisation de certains services, ne semblent pas correspondre à celles de nos plus importantes voisines, mieux structurées. Le maire leur adressera un courrier en ce sens.

• Information sur le projet de valorisation écotouristique de l'arboretum du Cubertin - Dossier LEADER

L'enveloppe, estimée à 36 500 €, devrait être financée à 80 % par l'Europe, l'Etat, la Région ou le Département dans le cadre du GAL dignois.

• Chantiers en cours

– Révision de la carte communale

– Pose des compteurs d'eau. L'entreprise Imbert a réparé une fuite importante au Serre, sans rapport avec les travaux.

• **Retard ou défaut de paiement des loyers** par un locataire d'une maison communale et deux artisans. Le maire rencontrera les deux artisans pour établir un échéancier de régularisation.

• **Téléphonie mobile, zone blanche** - Le ministre de la Cohésion des territoires a informé le maire que la candidature de la commune au nouveau dispositif d'amélioration de la couverture mobile avait été retenue et qu'elle en serait l'une des premières bénéficiaires. Bouygues Telecom est l'opérateur retenu par le ministère. Le terrain étant désigné et disponible, le maire contactera la mission France Mobile chargée au niveau national du pilotage de ce programme de couverture.

Fin de la réunion à 22 heures - Secrétaire de séance : Martine Mattéi - Mise en forme : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Auzet (04) - 19 heures

Approuvé lors du Conseil municipal du 27 novembre 2018

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, F. Rolland - *Absents excusés* : J.-P. Joubert, M. Simon (pouvoir à R. Isoard)

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 24 juillet 2018

Après lecture du projet par le maire, le Conseil approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

2. Listes électorales, création d'une commission de contrôle - Choix de trois délégués

L'inscription sur les listes électorales sera décidée par les maires à compter du 9 janvier 2019, mettant ainsi fin à l'existence des commissions administratives de révision des listes. Les radiations seront réalisées par l'INSEE. La nouvelle loi crée un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) avant une éventuelle saisine du juge d'instance pour contester une inscription ou une radiation. Le RAPO sera examiné par une commission créée au sein de chaque commune. Dans les collectivités de moins de 1000 habitants, elle sera composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'Administration et d'un délégué du Tribunal de grande instance (TGI), tous nommés par arrêté préfectoral dès le 1^{er} janvier 2019. A l'invitation du maire, le Conseil désigne M. François Rolland pour le conseil municipal et propose M. Michel Perrin au président du TGI de Digne ainsi que Mme Martine Mattéi au Préfet du Département pour l'Administration.

3. Communauté d'Agglo - Rapport 2018 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le vote du rapport annuel de la CLECT est une obligation réglementaire. Le maire indique au Conseil que dans ce rapport la subvention 2017 de la Commune à la crèche seynoise « La Ruche » (842,75 € pour 6 jeunes Auzetans) sera désormais déduite de notre attribution de compensation annuelle, de façon pérenne, par PAA (qui reprend la compétence Petite enfance le 1^{er} janvier 2019). Il considère que cette somme, correspondant à une année de fréquentation par 6 jeunes Auzetans en 2017, est plus élevée que la moyenne (actuellement 3 enfants) et qu'il serait injuste de pérenniser ce montant. Pour cette raison, à l'unanimité, le Conseil vote contre le rapport 2018 de la CLECT.

4. Projet d'une mare forestière sur le site de la Foun de l'Ours (massif de la Pinée) en zone classée Natura 2000

La création d'une mare forestière sur le site de l'unique source du massif de la Pinée favoriserait le maintien et le développement d'espèces d'intérêt communautaire, notamment de chauves-souris (barbastelle d'Europe et petit rhinolophe). Elle renforcerait la biodiversité forestière liée aux milieux humides (crapaud accoucheur) et l'abreuvement de plusieurs espèces. A l'unanimité, le Conseil approuve ce projet, accepte le devis de l'ONF (5 200 € HT) ainsi que le plan de financement proposé par le maire dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (autofinancement : 20 %, 1040 € HT).

5. Point sur les dossiers en cours

- Révision de la Carte communale - Suite à une réunion entre le BET Alpicité et les services de l'Etat (DDT), il s'avère que les zones constructibles, en application de la loi Montagne, seront réduites, notamment au Fanget et sous Chapelenc.
- Création d'une salle multi-activités, acquisition des terrains - Un des propriétaires concernés demande un échange de terrains. Le plan de financement est acquis à 50 %.
- Valorisation écotouristique de l'arboretum du Cubertin - Le maire présentera le projet en Comité de programmation LEADER le 7 octobre à Digne.
- Compteurs d'eau potable - La pose est en cours par l'entreprise ACC.
- Épandage des boues de l'ancienne station d'épuration - La deuxième tranche d'évacuation des boues des deux lagunes restantes sera prochainement réalisée par le cabinet Agrosylva qui sous-traite le transport à des locaux. L'enlèvement de la bache sera réalisé dans la foulée par l'entreprise Imbert.
- Logements et bâtiments communaux
 - Appartements de l'Ancienne poste - Les travaux de rénovation débuteront en novembre prochain.
 - Gîte les Clarines - Suite au départ des locataires, les peintures et la réfection d'un plancher sont à prévoir.
 - Loyers impayés par des artisans (menuiserie, brasserie) - Aucune nouvelle des intéressés, la lettre LR AR adressée au menuisier n'a pas été retirée.

Questions diverses

- Réponses aux courriers
 - Crèche La Ruche : demande d'augmentation de la subvention municipale pour 2018. Le Conseil refuse cette demande. La gestion de La Ruche étant transférée l'an prochain à la communauté d'agglo, cette aide serait ensuite systématiquement retenue chaque année à la Commune alors que la fréquentation auzetane est en baisse durable (voir point n° 3).
 - Mme J. Deneuve souhaite présenter au Conseil son projet d'échange de terrains - Demande acceptée mais accord transmis peu avant le conseil et manifestement non reçu. Le maire la recontactera.
 - Mme D. Hermitte : concerne sa quittance Eau et assainissement.
 - Mme M. Herbomez : double d'un courrier adressé à la présidente de Provence Alpes Agglomération
- Kota-grill communal : travaux d'entretien à prévoir (poignée de la porte d'entrée, fuite dans la toiture, sol à nettoyer).

La séance est levée à 21 heures - Secrétaire de séance : Martine Mattéi - Mise en forme : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 27 novembre 2018

Auzet (04) - 19 heures

Approuvé lors du Conseil municipal du 8 janvier 2019

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland - *Absent excusé* : M. Simon

En préambule, le maire informe le Conseil de la teneur d'un courrier du président départemental de l'Association des maires de France concernant le mouvement social en cours, accompagné d'une lettre de doléances émanant d'un groupe se présentant comme des « Gilets jaunes » de Château-Arnoux.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Le Conseil adopte à l'unanimité le projet de procès-verbal présenté par le maire.

2. Echange de terrains - Demande de M. et Mme Deneuve

A l'invitation du maire, M. et Mme Deneuve ont présenté leur requête au Conseil. Ils souhaitent acquérir auprès de la commune les terrains du domaine public communal jouxtant leur propriété d'une superficie de 400 m². Le maire rappelle la décision du Conseil de ne pas vendre des terrains communaux mais de procéder à un échange entre la commune et les particuliers demandeurs. M. et Mme Deneuve ne proposant rien en échange, aucune décision n'est prise. Le maire rappelle qu'en cas d'accord les frais sont à la charge du demandeur.

3. Forfaits « Eau » pour les agriculteurs - Demandes d'explications sur le forfait « Eau » (particuliers)

Il y a fort longtemps, le Conseil municipal avait décidé que les agriculteurs devaient régler annuellement deux forfaits « Eau » d'un même montant : un pour leur consommation privée, l'autre pour les besoins de leur exploitation. Cette décision n'ayant laissé aucune trace écrite, les personnes concernées demandent au Conseil, qui accepte, de la confirmer par une délibération. Par ailleurs, le maire répondra par courrier à des demandes d'explications concernant le décompte de certaines quittances d'eau dont le calcul répond à des situations complexes.

4. Extension de la mairie avec création de locaux administratifs et culturels - Financement de la 2^e tranche

Par délibération du 30 novembre 2017, le Conseil municipal avait approuvé ce projet pour un montant de 613 005 € HT, scindé en deux tranches, et sollicité les aides de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 2018 et de la Région au titre du FRAT (Fonds régional d'aménagement du territoire). Ces aides ont été obtenues à hauteur de 300 000 € sur un montant de 475 973 € HT (autofinancement : 175 973 €). La deuxième tranche concerne les aménagements extérieurs pour 137 032 € HT. Le maire présente au Conseil l'étude d'impact mesurant les conséquences sur les dépenses de fonctionnement de la Commune exigée par la loi. A l'unanimité, le Conseil approuve cette étude et, à l'invitation du maire, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour un montant de 82 219,20 € et celle du Conseil régional Sud PACA pour un montant de 27 406,40 € au titre du FRAT 2019 (autofinancement : 27 406,40 €). Prochaine étape : l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de cette opération.

5. Révision de la Carte communale

Le maire informe le Conseil qu'une présentation du dossier par le cabinet Alpicité aura lieu en mairie le 10 décembre en présence des parties concernées (Elus, services de l'Etat, Département, Région). Une réunion publique d'information est prévue le 19 décembre.

6. Valorisation écotouristique de l'arboretum du Cubertin - Dossier LEADER (Europe)

Ce projet, approuvé par le Conseil municipal par délibération du 28 juillet 2018, a franchi la première étape de sélection dans le cadre du programme LEADER Dignois. Il faut maintenant présenter ce dossier en vue de sa sélection définitive en approuvant son contenu, son coût et son plan de financement que le maire détaille au Conseil. Les dépenses prévues correspondent à la réalisation des travaux (débroussaillage, création d'une mare, etc.) et à l'acquisition d'équipements (bornes botaniques, signalétique, nichoirs). A l'invitation du maire, le Conseil approuve le plan de financement pour un montant total de 40 120 € HT. Soit : aides publiques LEADER : 32 096 €, autofinancement de la Commune : 8 024 €.

7. Indemnité de conseil 2018 au trésorier municipal

A l'unanimité, le Conseil accepte le versement de 342,27 € au trésorier municipal pour son indemnité de conseil.

8. Demande de l'artisan brasseur occupant d'un bâtiment communal

M. Gibassier demande la prolongation du montant de son loyer minoré durant une année supplémentaire alors qu'il devait, selon le bail, passer à taux plein le 1^{er} juillet 2019. Le Conseil décide d'attendre la fin de l'année, terme fixé à l'artisan pour s'acquitter de ses retards de paiement. Il prendra ensuite sa décision.

9. Déneigement des voies communales

• M. J.-P. Joubert qui déneige ces voies depuis 2003 demande à la Commune d'actualiser la rémunération de sa prestation qui n'a pas évolué depuis cette date. A l'unanimité (M. Joubert ne prend pas part au vote), le Conseil décide de revoir les tarifs comme suit : un forfait fixe de 800 € quelque soit le nombre de sorties, un forfait de 168 € par sortie pour tous les hameaux, un forfait de 42 € pour l'Infernet dans le cas où ce seul hameau serait enneigé.

• Par ailleurs, le Conseil accepte l'avenant à la convention n° 2 liant la Commune à M. J.-L. Allibert pour le déneigement de la seule voie communale du Fanget pour la somme de 12,50 € HT par passage.

Questions diverses

- Le maire informe le Conseil de la tenue d'une réunion publique d'information sur la communauté d'agglomération Provence Alpes, dont la Commune est membre. Elle aura lieu à Barles, le 14 décembre à 18 heures.
- Vœux du maire 2019. Le Conseil arrête la date du samedi 12 janvier à 18 h, grande salle de la Fontaine de l'Ours, avec apéritif de clôture.

La séance est levée à 21 h 30 - Secrétaire de séance : Martine Mattéi - Mise en forme : M. Simon